

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6948
17 novembre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE LE 17 NOVEMBRE 1965 AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN

J'ai l'honneur de vous informer que les troupes indiennes ont commis les violations suivantes du cessez-le-feu :

1. Entre 22 heures le 24 octobre et 4 heures le 25 octobre 1965, les troupes indiennes ont tiré avec des armes automatiques, des armes de petit calibre et des mortiers sur nos positions dans les secteurs 2563, 2564, 2565 et 2589.

2. Le 24 octobre 1965, à 8 h 30, un avion d'observation indien venant du secteur 7412 a survolé nos positions en 734144 - 7315 - 7316 et s'est retiré. Cet avion a suivi de nouveau le même parcours 15 minutes plus tard.

3. Le 25 octobre 1965, à 6 h 15, les troupes indiennes postées au point 868589 ont tiré une rafale de fusil mitrailleur dans la direction de nos troupes.

4. Le 25 octobre 1965 à 7 heures, on a observé des éléments indiens creusant de nouvelles tranchées dans la zone 873583.

5. Le 25 octobre 1965, des soldats indiens ont préparé de nouvelles tranchées reliées par des boyaux de communication à droite de la ligne de chemin de fer au point 866588 dans le no man's land.

6. Le 25 octobre 1965, une section de l'armée indienne a pénétré dans la zone 817606 en face de notre écran de protection et a pris position à 40 ou 50 mètres de nos troupes. Deux nouvelles sections ont ensuite pris position derrière la première. Après que nos troupes les aient invitées à se retirer dans leur propre zone, les soldats indiens ont en quatre endroits ouvert le feu sur notre poste avec des fusils, des fusils mitrailleurs et des mortiers.

7. De 21 heures, le 25 octobre, à 3 h 20, le 26 octobre, puis à nouveau à 6 heures, le 26 octobre 1965, les troupes indiennes ont tiré avec des mortiers, des armes automatiques et des armes de petit calibre sur nos postes à Sanderee 4091.

8. Le 26 octobre 1965, on a observé des troupes indiennes en train de renforcer leurs lignes de défense avancées en y amenant de nouveaux tanks et en les plaçant dans des positions dissimulées dans la zone de Tilakpur 7831 et 7831.

9. Le 26 octobre 1965, à 9 heures, une patrouille de l'armée indienne s'est approchée de notre position 2554 et à 200 yards de distance a fait feu sur elle avec des armes de petit calibre.

10. Le 26 octobre 1965, vers 9 heures, des troupes indiennes se trouvant à Kelnor aux points 40 et 4126 ont enlevé un ressortissant pakistanaï, Manji, fils de Shadi, du village de Rangpur.

11. Le 26 octobre 1965, à 9 h 45, une patrouille indienne s'est arrêtée à moins de 200 yards de notre position 3679 et a fait feu sur elle.

12. Le 26 octobre 1965, à 10 h 45, des troupes indiennes ont de la région 799696 tiré deux coups de fusil sur nos troupes.

13. Le 26 octobre 1965, à 13 h 30, un avion indien a traversé notre ligne de contrôle et survolé le secteur 9402 de Sadhewala.

14. Le 26 octobre 1965, à 14 h 30, un de nos avions d'observation qui survolait la région à l'ouest du canal de liaison BRB pour aller du secteur 719147 au secteur 726110 et se trouvait donc tout à fait à l'intérieur de notre territoire, a essuyé des coups de feu de la part de troupes indiennes utilisant des mitrailleuses de moyen calibre à partir du village de Dograi.

15. Le 26 octobre 1965, à 15 h 5, des troupes indiennes armées de mitrailleuses de moyen calibre et de brownings 0,50 ont tiré, à partir de la zone générale faisant face au secteur 7316 de Shasin, 7315 de Wahgrian et 7315 de Dogaich, des coups de feu sur un de nos appareils d'observation qui volait à plus de 800 yards à l'ouest du canal BRB, tout à fait à l'intérieur de notre zone de contrôle.

16. Le 26 octobre 1965, à 23 h 50, des troupes indiennes ont ouvert un tir d'armes de petit calibre, d'armes automatiques, de mortiers de 2 pouces et de fusils, sur nos positions le long de la rive ouest du canal BRB dans le secteur 7590 et 7591. Le 27 octobre 1965, à 0 h 10, les Indiens se sont mis à utiliser des lance-roquettes de 3,5 pouces et des mortiers de 3 pouces. Nos forces ont riposté à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes automatiques. A 6 h 25, ils ont élargi la zone de feu en déclenchant un tir d'artillerie, de chars et de mitrailleuses sur notre position sur le Syphon de Hudiarra dans le secteur 7592 situé le long de la rive est du canal BRB.

17. Le 28 octobre 1965, à 11 h 30, des soldats indiens ont laissé pénétrer une grande quantité d'eau dans le dispositif de distribution de Khem Karan afin d'inonder nos avant-postes dans le secteur 8559.

18. Le 31 octobre 1965, à 0 h 45, des troupes indiennes ont déclenché un tir de mitrailleuses sur nos positions de l'autre côté du canal BRB. Par la suite, elles ont fait feu de façon intermittente à l'aide d'armes de petit calibre, cela jusqu'à 1 h 45. Cette action provocatrice des troupes indiennes a été entreprise alors même qu'elles avaient assuré les observateurs des Nations Unies, après avoir violé le cessez-le-feu dans cette région dans la nuit du 26 au 27 octobre 1965, qu'elles s'abstiendraient à l'avenir de toute action de ce genre.

19. Le 26 octobre 1965, les troupes indiennes ont installé des barbelés devant leurs tranchées dans la zone 795757.

20. Le 27 octobre 1965, à 6 h 45, un appareil indien a survolé notre secteur (zones 3679, 3585, 3886 et 3888).

21. Le 27 octobre 1965, à 10 h 30, les troupes indiennes stationnées dans la zone 734183, ont ouvert le feu sur une de nos patrouilles qui effectuait sa ronde habituelle dans notre secteur.

22. Le 27 octobre 1965, entre 12 h 7 et 12 h 15, un appareil indien du type Vampire Jet a mitraillé nos positions de Gotharu (zone 7366) et de Shahgarh (zone 6346).

23. Le 27 octobre 1965, de 12 h 30 à 12 h 50, des éléments de l'armée indienne stationnés dans la zone 243604 ont déclenché un tir de mortiers, d'armes automatiques et de fusils sans recul sur nos positions de la zone 2360.

24. Le 27 octobre 1965, entre 15 h 45 et 16 h 30, des éléments de l'armée indienne, stationnés dans la zone 2233, ont déclenché des tirs de mortiers, d'armes automatiques et d'armes portatives sur nos positions de la zone 2133.

25. Les troupes indiennes ont établi un nouveau poste d'observation au point 756.40 K QB 4224. Des militaires indiens ont été aperçus dans cette région le 27 octobre 1965 à 17 heures, tandis qu'ils descendaient de cinq véhicules.

26. Le 28 octobre 1965, de 1 h 10 à 4 h 15 des forces indiennes installées à Orchard en 737107 ont déclenché des tirs de mortiers de 2 pouces, de mitrailleuses Vickers et de mitrailleuses légères sur nos troupes.

27. Le 28 octobre 1965, vers 11 h 30, des forces indiennes stationnées dans le village de Phalwana (zone 7409) ont été aperçues tandis qu'elles se préparaient à poser des mines dans la zone 743092, où se trouvaient nos champs de mines au moment du cessez-le-feu.

28. Le 28 octobre 1965, à 19 h 45, les troupes indiennes stationnées dans la zone 795694 ont tiré deux coups de fusil et ont lancé une fusée éclairante en direction de nos troupes.

29. Le 28 octobre, de 21 h 30 à 23 h 30 et le 29 octobre de 2 heures à 3 h 45 les troupes indiennes ont déclenché des tirs de mortiers, d'armes automatiques et d'armes portatives sur nos positions situées entre Chak Mahammad Amira (zone 2665) et Mahammad Pira (zone 2564).

30. Le 29 octobre 1965, à 1 h 30, les troupes indiennes stationnées dans la zone 783760 ont déclenché trois salves d'armes automatiques en direction de nos troupes. Nos troupes n'ont pas riposté, mais, lorsqu'à 1 h 35, les soldats indiens ont tiré quatre nouvelles salves, elles se sont vues dans l'obligation de riposter.

31. Le 29 octobre 1965, à 7 h 15, les troupes indiennes stationnées dans la zone 749153 ont ouvert le feu sur la zone 750156.

32. Le 29 octobre 1965, à 7 h 30, des éléments de l'armée indienne ont déclenché des tirs de mitraillettes Sten dans le village de Dograi (zone 7311).

33. Le 29 octobre 1965, de 8 heures à 10 heures, les troupes indiennes ont tiré au moyen d'armes portatives dans la zone d'Ichogil Uttar au point 731219.

34. Le 29 octobre 1965, à 9 h 10, les troupes indiennes ont ouvert le feu au moyen d'armes portatives depuis la zone 264641 sur nos positions dans la zone 2564.

35. Le 29 octobre 1965, à 9 h 15, les troupes indiennes ont tiré au moyen d'armes portatives depuis la zone 268650 sur nos positions dans la zone 2560.

36. Le 29 octobre 1965, de 10 heures à 10 h 5, les troupes indiennes ont tiré au moyen d'armes portatives et d'armes automatiques depuis les zones 255583 et 251585 sur nos positions dans la zone 2457.

37. Le 29 octobre 1965, à 10 h 45, les troupes indiennes ont tiré sur nos troupes au moyen d'armes portatives depuis la zone 799696.

38. Le 29 octobre 1965, à 11 h 50, les troupes indiennes ont ouvert le feu avec des mitrailleuses légères et des fusils sur nos positions situées dans la zone 837438. Se trouvant en état de légitime défense, nos troupes ont riposté.

39. Le 29 octobre 1965, de 15 heures à 15 h 10, les troupes indiennes ont tiré au moyen d'armes portatives et d'armes automatiques depuis la zone 251585 sur nos positions dans la zone 2457.

40. Le 29 octobre 1965, à 17 h 15, les troupes indiennes ont entrepris de creuser le sol dans la zone 737168. Elles ont cessé lorsque nos troupes leur ont signifié que cette action constituerait une violation du cessez-le-feu, mais elles ont recommencé à creuser à 17 h 40. Averties une nouvelle fois, elles ont tiré une salve de mitrailleuse légère sur nos troupes.

41. Le 29 octobre 1965, les troupes indiennes ont été observées dans le secteur 40K, QA 9384 qu'elles n'occupaient pas avant le cessez-le-feu.

42. Le 30 octobre 1965, à 1 h 15, les troupes indiennes ont tiré au moyen d'armes automatiques sur nos positions dans la zone 736166.

43. Le 30 octobre 1965, à 1 h 15, les troupes indiennes stationnées à Orchard ont ouvert le feu sur nos troupes au moyen de mitrailleuses légères. A la suite de cette fusillade, une de nos sentinelles a été blessée.

44. Le 30 octobre 1965, à 10 h 30, les troupes indiennes se sont mises à creuser de nouvelles tranchées dans la zone 788717.

45. Le 30 octobre 1965, à 17 h 30, des soldats indiens ont été observés en train de creuser de nouvelles tranchées sur la rive est du canal UBD dans la zone 773779.

46. Les troupes indiennes ont agrandi leur nouvelle position au point 40K, QA 8384 pour pouvoir y placer une section. Le 30 octobre 1965, douze chameaux chargés sont arrivés en cet endroit.

47. Le 31 octobre 1965, à 10 h 40, un avion à réaction indien a survolé notre position à Munabao, 40K, QA 9275.

48. Le 1er novembre 1965, à 9 heures, un avion indien a survolé notre position à Munabao, 40K, QA 9275.

49. Le 1er novembre 1965, des soldats indiens ont été vus renforçant leurs défenses au point 40K, QA 9384.

50. Le 1er novembre 1965, des soldats indiens ont été vus creusant de nouvelles tranchées et patrouillant dans les zones Sattarai, 4OK, 3235 et à Gandhi Ji Ki Dhani, 4OK, QB 3339.

2. Toutes les violations susmentionnées ont été signalées à l'UNIPOM.

3. D'ordre de mon gouvernement, je dois aussi attirer votre attention sur les violations ci-après de l'espace aérien pakistanais par des avions indiens survolant le Pakistan oriental :

i) Le 26 octobre 1965, un avion de type L-19 a survolé Patgram, dans le district de Rangpur, de l'ouest à l'est à 13 h 10 et de l'est à l'ouest à 13 h 30.

ii) Le 27 octobre 1965, à 10 h 30, un avion bimoteur de couleur blanche a survolé Patgram de l'ouest à l'est.

iii) Le 27 octobre 1965, à 11 heures, deux avions à réaction de couleur blanche ont survolé Patgram du nord au sud.

iv) Le 27 octobre 1965, à 13 h 20, un avion a survolé Patgram de l'ouest à l'est.

4. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Syed Amjad ALI

